

Séance ordinaire du 15 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le quinze octobre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : GINAS Frédérique (pouvoir à Sandrine COURTOIS).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Monsieur Stéphane HENRY DIT GUILLAUMIN a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17/09/2024.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Budget 2024 : point de situation intermédiaire.
2. Augmentation quota sauvegarde déportée : choix du volume de données.

RÉSEAUX SECS ET HUMIDES

3. Présentation du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable.
4. Antenne relais de téléphonie mobile.

VOIRIE ET ESPACES VERTS

5. Entretien des chemins communaux : définition du programme 2024 d'apport de cailloux et autres travaux.

GESTION DU PATRIMOINE

6. Mise aux normes électriques mairie-école et salle des fêtes suite au contrôle SOCOTEC : choix de l'entreprise.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

7. Commémoration du 11 novembre 2024 : cérémonie et repas communal.
8. Remerciements vincuit Avenir et Traditions en Bresse : demande pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN

9. Point d'étape.
10. Demande de subvention LEADER pour les lots équipements.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Reprise du commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

12. Projet vergers de GBA.
13. Décorations de Noël 2024.

COMMUNICATION

14. Gazette n° 14 (octobre 2024).

15. Bulletin municipal 2024.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la séance du 17/09/2024 est lu et adopté à l'unanimité.

1- Budget 2024 : point de situation intermédiaire.

Monsieur le Maire fait un point de suivi du budget suite à la réunion de la commission « Finances » du 6 septembre 2024.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente les différents tableaux :

Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRES	Budget 2024	Réalisé 2024 (26/09/2024)	% RÉALISATION	Dispo 2024
011 - Charges à caractère général	228 100,00	96 250,74	42,20%	131 849,26
012 - Charges de personnel	166 600,00	119 090,32	71,48%	47 509,68
065 - Autres charges courantes	173 410,00	135 861,34	78,35%	37 548,66
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	568 110,00	351 202,40	61,82%	216 907,60
066 - Charges financières	18 885,03	4 151,14	21,98%	14 733,89
068 - Dotation aux provisions	500,00		0,00%	500,00
022 - Dépenses imprévues	0,00		0,00%	0,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	587 495,03	355 353,54	60,49%	232 141,49
014 - Atténuation de produits	1 000,00		0,00%	1 000,00
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	3 230,00	3 228,00	99,94%	2,00
Virement à la section d'investissement	129 139,34			129 139,34
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	720 864,37	358 581,54	49,74%	362 282,83

Postes principaux et/ou en tension :

CHAPITRES / Articles	Budget 2024	Réalisé 2024 (26/09/2024)	% RÉALISATION	Dispo 2024	Projection septembre- décembre	Réalisé théorique fin 2024	Solde fin 2024
011 - Charges à caractère général							
60612 - Énergie - Electricité	18 000,00	12 601,60	70,01%	5 398,40	4 620,00	17 221,60	778,40
60621 - Combustibles	23 000,00	6 447,71	28,03%	16 552,29	12 800,00	19 247,71	3 752,29
60622 - Carburants	11 000,00	6 301,21	57,28%	4 698,79	4 600,00	10 901,21	98,79
615221 - Bâtiments publics ⁽¹⁾	24 000,00	8 765,20	36,52%	15 234,80	10 977,71	19 742,91	4 257,09
615228 - Autres bâtiments	2 000,00	1 052,70	52,64%	947,30	950,00	2 002,70	-2,70
615231 - Voiries	60 500,00	3 774,21	6,24%	56 725,79	55 304,60	59 078,81	1 421,19
6156 - Maintenance	7 500,00	6 232,76	83,10%	1 267,24	586,40	6 819,16	680,84
623 - Publicité, publications, relat dont Fêtes et cérémonies	10 700,00	5 183,48	48,44%	5 516,52	2 600,00	7 783,48	2 916,52
TOTAL							13 902,42
012 - Charges de personnel	166 600,00	119 090,32	71,48%	47 509,68	43 994,31	163 084,63	3 515,37
065 - Autres charges courantes							
65311 - Indemnités de fonction	42 000,00	30 435,21	72,46%	11 564,79	10 144,00	40 579,21	1 420,79
65313 - Cotisations de retraite	1 800,00	1 290,78	71,71%	509,22	430,26	1 721,04	78,96
65561 - Contrib. Fonds compensa	117 000,00	97 129,31	83,02%	19 870,69	19 595,50	116 724,81	275,19
TOTAL							1 774,94

⁽¹⁾ Hors incidents récurrents chaudière mairie-école-logement

M. le Maire ajoute que la facture de travaux de voirie a été réglée cette semaine et que les charges financières concernant les intérêts d'emprunt ne concernent pas l'emprunt relais qui n'a pas encore été débloqué.

Les articles en tension (615221 et 615228) concernent les travaux de réparation des bâtiments, avec entre autres :

- réparations de la chaudière mairie-école, hors incidents récurrents qui n'ont pas été pris en compte dans cette projection,
- travaux de réparation suite à un dégât des eaux dans des logements de l'ancienne cure.

Recettes de fonctionnement :

CHAPITRES	Budget 2024	Réalisé 2024 (26/09/2024)	% RÉALISATION	Dispo 2024
013 - Atténuation de charges			0,00%	0,00
43 - Sécurité sociale et autres organismes			0,00%	0,00
70 - Produits des services	18 900,00	9 999,79	52,91%	8 900,21
73 - Impôts et taxes (*)	329 600,00	194 408,00	58,98%	135 192,00
74 - Dotation et participations (*)	141 729,00	117 686,14	83,04%	24 042,86
75 - Autres produits courants	48 190,00	40 878,63	84,83%	7 311,37
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	538 419,00	362 972,56	67,41%	175 446,44
76 - Produits financiers			0,00%	
77 - Produits exceptionnels		1 615,83	0,00%	-1 615,83
78 - Reprise sur amortissements			0,00%	
TOTAL RECETTES RÉELLES	538 419,00	364 588,39	67,71%	173 830,61
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT			0,00%	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	182 445,37		0,00%	141 028,58
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	720 864,37	364 588,39	50,58%	314 859,19

(*) Seulement 8 mois perçus pour la fiscalité et la participation de l'état (estimation pour 1 mois : environ 30 636 €).

M. le Maire précise que le mois de septembre n'est pas comptabilisé pour les chapitres 70 - Produits de services et 73 - Impôts et taxes, environ 30 636 € pour un mois.

Les recettes des taxes de droits d'enregistrement récemment notifiées par le Département de l'Ain s'élèvent à 50 152 € pour un montant de 50 000 € inscrit au budget. Ce montant est en forte baisse pour la 2^{ème} année consécutive. Le projet de loi de finances 2025 de l'État annonce également des baisses de dotations pour les communes avec notamment la baisse du taux de calcul du fonds de compensation de TVA qui passerait de 16,404 % à 14,85 %, ainsi que sa suppression sur les chapitres de fonctionnement. Cela représenterait une diminution d'environ 20 000 € sur un exercice comme l'année 2024.

Dépenses d'investissement :

CHAPITRES	Budget 2024	Réalisé 2024 (26/09/2024)	% RÉALISATION	Dispo 2024	Engagé 2024
OPFI - Opérations financières	100 936,09	37 974,97	37,62%	62 961,12	
207 - Éclairage du stade	63 000,00		0,00%	63 000,00	46 650,96
215 - Matériels espaces verts	1 000,00	954,89	95,49%	45,11	
217 - Résidence seniors	1 130,00		0,00%	1 130,00	
222 - Maison COLIN	716 242,94	178 022,95	24,86%	538 219,99	538 219,99
228 - Achat parc Bévy	10 000,00		0,00%	10 000,00	
232 - Rematériélisation église			0,00%	0,00	
234 - Végétalisation cimetièrre			0,00%	0,00	
235 - Lotissement des Quinys	1 000,00		0,00%	1 000,00	
237 - Requalification de la mairie			0,00%	0,00	
238 - Entretien des bois communaux			0,00%	0,00	
241- Matériel d'incendie et de défene civi	11 000,00	8 400,00	76,36%	2 600,00	2 456,76
242- Matériel de sonorisation	1 000,00		0,00%	1 000,00	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	905 309,03	225 352,81	24,89%	679 956,22	587 327,71

L'emprunt relais devra être prochainement débloqué pour permettre le financement des travaux de l'Espace culturel Maison COLIN dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Recettes d'investissement :

CHAPITRES	Budget 2024	Réalisé 2024 (16/09/2024)	% RÉALISATION	À venir 2024	Notifié 2024 et suivant
OPFI - Opérations financières	217 498,15	56 095,83	25,79%	161 402,32	
207 - Éclairage du stade	71 346,00		0,00%	71 346,00	71 346,00
222 - Maison COLIN	616 464,88	250 929,00	40,70%	365 535,88	347 535,88
224 - Remise en état de la boulangerie			0,00%	0,00	
227 - Isolation des combles ISOL'01			0,00%	0,00	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	905 309,03	307 024,83	33,91%	598 284,20	418 881,88

Vue d'ensemble :

M. le Maire présente la vue d'ensemble récapitulative du budget communal qui permet de conclure que l'année 2024 doit pouvoir se terminer sans décision modificative du budget.

	Budget 2024	Réalisé 2024 (26/09/2024)	% RÉALISATION	Dispo 2024	Engagé 2024
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	720 864,37	358 581,54	49,74%	362 282,83	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	720 864,37	364 588,39	50,58%	314 859,19	
SOLDE FONCTIONNEMENT	0,00	6 006,85		-47 423,64	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	905 309,03	225 352,81	24,89%	679 956,22	587 327,71
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	905 309,03	307 024,83	33,91%	598 284,20	418 881,88
SOLDE INVESTISSEMENT	0,00	81 672,02		-81 672,02	-168 445,83
TOTAL DÉPENSES	1 626 173,40	583 934,35	35,91%	1 042 239,05	587 327,71
TOTAL RECETTES	1 626 173,40	671 613,22	41,30%	913 143,39	418 881,88
SOLDE	0,00	87 678,87		-129 095,66	-168 445,83
EXCÉDENT REPORTÉ / THÉORIQUE	182 445,37	270 124,24		141 028,58	101 678,41

Objet de la délibération

2- Augmentation quota sauvegarde déportée : choix du volume de données.

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'une proposition de la société Alt Informatique pour l'augmentation du quota de sauvegarde en ligne qui est actuellement de 40 Go et qui est presque atteint. Ce système garantit une sauvegarde journalière des données de la mairie sur un serveur externe.

La proposition offre la possibilité de choisir entre une augmentation de la capacité à :

- 60 Go – tarif annuel : 115,20 € TTC,
- 80 Go – tarif annuel : 153,60 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER l'offre d'augmentation de la capacité de sauvegarde en ligne à 60 Go pour un montant de 115,20 € TTC par an ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTER l'offre d'augmentation de la capacité de sauvegarde en ligne à 60 Go pour un montant de 115,20 € TTC par an ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération

3- Présentation du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable.

M. le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable fourni par le Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération au plus tard le 31 décembre 2024.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable du syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze ;

DÉCIDER de transmettre aux services concernés la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable du syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze ;

DÉCIDE de transmettre aux services concernés la présente délibération.

4- Antenne relais de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait fait lecture, lors de la dernière réunion, du courrier adressé par le Président du Conseil Départemental de l'Ain concernant l'amélioration de la couverture mobile sur la commune.

M. l'Adjoint délégué à la gestion des réseaux secs et humides informe l'assemblée de la tenue d'une réunion, le 14 octobre 2024 avec Madame SIMON, Chargée de Recherche et

Négociation Centre-Est pour la société Free, pour l'étude de l'installation d'une antenne de téléphonie.

Une zone blanche, située dans l'axe Nord – Centre Bourg, a été repérée. Le Département a désigné un opérateur leader (société Free Mobile pour la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze) parmi les quatre opérateurs nationaux pour la gestion de l'installation d'un pylône dans cette zone.

La commune doit proposer une parcelle de 100 m² pour l'installation de ce pylône d'une hauteur de 18, 24 ou 30 m selon la distance et la qualité de la portée, dans la zone définie et de préférence à proximité d'un réseau électrique.

La commission « Réseaux secs et humides » devra se réunir pour étudier le dossier. Sans réponse de la commune la société Free sollicitera les particuliers propriétaires de parcelles sur la zone concernée.

Un délai de deux années court à compter du 16 juillet 2024 pour l'installation de ce pylône. Aucune enquête ou information publique n'est nécessaire pour ce projet.

Une proposition doit être faite à la société Free avant le 8 novembre 2024. Une réunion de la commission « Réseaux secs et humides » est fixée au 23 octobre 2024.

5- Entretien des chemins communaux : définition du programme 2024 d'apport de cailloux et autres travaux.

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie présente un compte rendu de la tournée des chemins effectuée par deux équipes :

- de l'herbe pousse au milieu des chemins, des devis seront sollicités pour raboter et retravailler les parties enherbées à la société JO AGRISERVICES de Saint-Jean-sur-Veyle. Un essai sera effectué sur un ou deux chemins pour juger de l'efficacité du procédé et voir s'il peut être généralisé pour les prochaines années. Le principe consiste à enlever la bande enherbée et retravailler les cailloux existants au lieu de remettre du caillou,
- il reste un stock de cailloux sur les 150 tonnes livrées l'année dernière, la quantité de 0/31,5 à commander cette année reste à définir,
- des branches doivent être coupées sur le hameau de Corbeil,
- des ravines sont présentes dans certains chemins, une demande d'installation de ravaloir à été faite, notamment pour le chemin de la Fontaine du Renard. Un essai sera fait pour évaluer l'efficacité du dispositif,
- le chemin de Grand-tête est très abimé sur une longueur d'environ 200 mètres, suite aux passages répétés d'une entreprise de méthanisation.

M. l'Adjoint délégué à la voirie fait état d'une question posée par la propriétaire d'une parcelle desservie par un chemin de desserte sur l'intervention de la commune pour l'entretien de cette voie d'accès. L'entretien des chemins de desserte est à la charge des propriétaires des parcelles desservies.

M. le Maire conclut en annonçant que la prochaine étape est la demande de devis pour la fourniture de cailloux et le rabotage des parties enherbées.

M. le Maire informe l'assemblée de l'abandon du curage de mares par une société de terrassement, comme prévu initialement. Un accord a été reçu suite à la demande de travaux qui avait été faite auprès du Syndicat Reyssouze et Affluents, dans le cadre de l'appel à projet « Haies et Mares ». Le curage des mares sera donc inclus à cet appel à projet.

Objet de la délibération

6- Mise aux normes électriques mairie-école et salle des fêtes suite au contrôle SOCOTEC : choix de l'entreprise.

Monsieur l'adjoint délégué à la gestion du patrimoine informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux de remise aux normes des installations électriques des bâtiments de l'école, de la mairie, du stade et de la salle des fêtes suite aux rapports de contrôle de la SOCOTEC.

Les travaux concernant les bâtiments du terrain de sport seront programmés et pris en charge dans le cadre de l'opération d'investissement n° 207 « Modernisation et accessibilité du stade ».

Monsieur le Maire présente le comparatif des devis fournis par les sociétés ARELEC et Thomas DENIAU concernant les travaux sur les bâtiments mairie/école et salle des fêtes :

Lieu / poste	ARELEC ⁽¹⁾			Thomas DENIAU ⁽²⁾		
	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Salle des fêtes	297,25	59,45	356,70	182,00	36,40	218,40
Armoire générale	140,20	28,04	168,24	156,00	31,20	187,20
Bar	80,25	16,05	96,30	26,00	5,20	31,20
Cuisine	76,80	15,36	92,16	0,00	0,00	0,00
Mairie/école	1 449,10	289,82	1 738,92	1 354,00	270,80	1 624,80
Mairie	413,34	82,67	496,01	387,00	77,40	464,40
Cantine	246,48	49,30	295,78	145,00	29,00	174,00
École	338,10	67,62	405,72	546,00	109,20	655,20
Grenier école	171,29	34,26	205,55		0,00	0,00
Salle enseignants	161,89	32,38	194,27	69,00	13,80	82,80
Salle informatique	29,50	5,90	35,40	69,00	13,80	82,80
Escalier secours	29,50	5,90	35,40	69,00	13,80	82,80
Salle restaurant	29,50	5,90	35,40		0,00	0,00
Entrée + sanitaires	29,50	5,90	35,40	69,00	13,80	82,80
TOTAL	1 746,35	349,27	2 095,62	1 536,00	307,20	1 843,20
Différence				-210,35	-42,07	-252,42

(1) ARELEC : concernant les BAES, 1 seul remplacement et 7 diagnostics,

(2) Thomas DENIAU : 8 remplacements BAES et TVA 10%, soit 1689,60 € TTC.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'entreprise Thomas DENIAU n'a pas renseigné les travaux concernant la cuisine, le grenier de l'école et la salle restaurant, ce qui ramènerait le devis de la société ARELEC à une projection d'un montant HT de 1468,76 €, soit un montant TTC de 1762,51 €.

Il précise également que le devis de l'entreprise Thomas DENIAU est chiffré avec une TVA à 10 %, contrairement au devis de la société ARELEC chiffré avec une TVA à 20 %.

Mme Sandrine COURTOIS informe l'Assemblée qu'elle ne prendra pas part au vote, étant donné que l'entreprise ARELEC est son employeur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le devis de la société ARELEC pour les réparations de mise aux normes des différents bâtiments de la commune, pour un montant TTC maximum de 2 095,62 € ;

AUTORISER M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Sandrine COURTOIS ne prenant pas part au vote),

ACCÉPTE le devis de la société ARELEC pour les réparations de mise aux normes des différents bâtiments de la commune, pour un montant TTC maximum de 2 095,62 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

7- Commémoration du 11 novembre 2024 : cérémonie et repas communal.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques annonce que suite à la réunion du CMEJ, une dizaine d'élus enfants et jeunes participera à la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Un chant sera interprété avec les enfants des écoles.

M. le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu à 12 h 00 et sera suivie d'un vin d'honneur servi à la salle de réunion par les élus. Les correspondantes de la presse seront conviées aux festivités.

Pour l'organisation du repas communal à la salle des fêtes il est proposé de retenir la Ferme du Tremblay pour un menu complet (apéritif, entrée, plat, fromage, dessert et boisson) à 35 € par personne. Une prestation de mise en place et de nettoyage de la salle par le restaurateur est possible moyennant 210 €. L'installation sera effectuée le 9 novembre.

Mme l'Adjointe présente les menus proposés au choix.

Objet de la délibération

8- Remerciements vincuit Avenir et Traditions en Bresse : demande pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

M. le Maire présente la demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes transmise par l'association « Avenir et Traditions en Bresse » pour l'organisation de la soirée remerciements à destination des bénévoles de la traditionnelle fête du vincuit le vendredi 31 janvier 2025.

M. le Maire rappelle que les critères définis en début de mandat pour la mise à disposition gracieuse de la salle sont :

- association proposant une activité pluri communale, culturelle et de proximité ;
- association comportant des membres résidant sur la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze ;
- accueil tout public.

Il précise que la présente demande remplit ces critères.

Il est précisé que l'éventuelle consommation de fioul nécessaire au chauffage restera à la charge de l'association, au tarif en vigueur de 1,50 € par litre consommé.

M. le Maire et M. Stéphane HENRY DIT GUILLAUMIN informent l'Assemblée qu'ils ne prendront pas part au vote, étant donné leur appartenance au Conseil d'Administration de l'association « Avenir et Traditions en Bresse ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER de mettre à disposition et à titre gracieux la salle des fêtes, au profit de l'association « Avenir et Traditions en Bresse », pour l'organisation de la soirée remerciements à destination des bénévoles, le 31 janvier 2025, avec facturation des éventuels frais de chauffage ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire et M. Stéphane HENRY DIT GUILLAUMIN ne prenant pas part au vote),

ACCEPTE de mettre à disposition et à titre gracieux la salle des fêtes, au profit de l'association « Avenir et Traditions en Bresse », pour l'organisation de la soirée remerciements à destination des bénévoles, le 31 janvier 2025, avec facturation des éventuels frais de chauffage ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

9- Point d'étape.

M. le Maire présente le point d'étape des travaux. La couverture sera terminée en fin de semaine, le bâtiment sera hors d'eau. Le sablage de la charpente et la pose des menuiseries extérieures sont prévus semaine 43. À ce jour l'avancement des travaux du chantier présente un mois de retard sur le planning initial.

Le rapport de la SMACL concernant l'éboulement du mur mitoyen fait état de réparations pour un montant de 14 126,57 € :

démolitions reconstruction du mur dégradé :	8 917,40 € HT,
menuiseries :	3 672,40 € HT,
enduits de façade :	1 047,60 € HT,
franchise :	5 000,00 €

Montant de l'indemnité après déduction de la franchise : 9 126,57 €.

M. le Maire précise que la porte de garage du bâtiment annexe a été déposée en début de chantier mais que le cadre n'a pas été conservé.

Une proposition tarifaire a été faite par la société BEAL pour le remplacement des menuiseries de l'annexe (fenêtres et portail). M. le Maire propose de solliciter d'autres entreprises pour des devis de menuiseries. M. le Maire précise que la porte installée entre l'annexe et l'espace culturel n'est pas incluse dans le marché.

La grue sera enlevée en fin de semaine.

Les terrassements extérieurs ne sont pas totalement définis, avec entre autres la relève de la chambre fibre optique, la reprise des niveaux en bordure du bâtiment et les regards d'accueil des dauphins eaux pluviales.

Concernant les lots équipements son, lumières, vidéo et scène, une relance sera faite aux fournisseurs. Une rencontre est programmée avec une société de fourniture d'équipement croisée lors d'une réunion sur le projet de reprise du commerce.

10- Demande de subvention LEADER pour les lots équipements.

M. le Maire informe de la possibilité de candidater au programme « LEADER 2023-2027 » pour subventionner les équipements. Le lot ne doit pas dépasser le montant HT de 40 000 € pour être hors marché public. Le dossier est à déposer avant la fin du mois de décembre 2024 et devra être défendu devant une commission régionale.

M. le Maire précise qu'un second dossier pourra également être déposé dans un second temps pour la partie fonctionnement de la salle.

M. le Maire rappelle que l'assistance de Grand Bourg Agglomération sera sollicitée pour la gestion administrative des dossiers de demande de subventions.

11- Reprise du commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape.

M. le Maire explique qu'une décision aurait dû être prise mais que des zones d'ombre restent à éclaircir et que les réponses n'ont pas été apportées avant cette réunion.

Des sociétés ont été contactées par les porteurs du projet pour les équipements mobiliers et de cuisine, la mise en place d'un écran et d'un système de sonorisation ainsi que pour l'approvisionnement en boissons.

La candidate à la reprise du commerce avait rendez-vous ce 19 octobre 2024 avec un électricien pour demander un devis et faire un état des lieux de l'installation électrique. Elle propose également de faire intervenir à ses frais une société pour effectuer un diagnostic électrique.

Concernant la commune et en tant que propriétaire du bien, des travaux seront à prévoir sur l'installation électrique pour remettre aux normes et adapter l'installation aux aménagements des équipements. Quelques travaux de plomberie seront également nécessaires pour colmater une fuite d'eau et revoir certaines évacuations.

Une étude de marché a été réalisée par les porteurs du projet. Compte tenu des résultats de cette enquête, la candidate ne souhaite pas proposer un service de boulangerie et axera son activité sur le bar et la restauration de type pizzeria au feu de bois, planches et cuisine traditionnelle en circuit court.

12- Projet vergers de GBA.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement présente le projet « Des vergers dans vos communes » porté par Grand Bourg Agglomération en lien avec l'association « Boc à Récup » et le soutien financier de la fondation « CARASSO ».

Ce projet consiste à favoriser la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers à proximité d'espace accueillant du public. Les arbres seront fournis gracieusement par Grand Bourg Agglomération, la mise en place, les fournitures (tuteurs...) et l'entretien seront à la charge des communes avec le soutien financier de la fondation CARASSO dans le cadre du programme TETRAA.

Pour pouvoir bénéficier de cet achat groupé, les communes intéressées doivent s'engager à respecter les termes du contrat :

- prendre contact avec Bac à Récup pour suivre et accompagner le projet,
- renseigner la fiche de candidature et la renvoyer au moins deux mois avant la date de plantation (avant le 6 septembre pour plantation en novembre-décembre 2024 ou avant le 4 novembre pour une plantation de janvier à mars 2025),
- s'engager à participer aux formations,
- utiliser les guides méthodologiques pour accompagner le projet et respecter les préconisations indiquées,
- respecter les délais d'envoi des documents.

La commande est de 2 arbres minimum et de 10 arbres maximum pour la première année ainsi que 5 arbustes maximum.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement précise que les plantations sont prévues en complément du verger déjà existant derrière l'ancienne cure et qu'une visite sur site devra être organisée rapidement pour déterminer le nombre et les emplacements des arbres et arbustes à planter.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER de candidater au projet « Des vergers dans vos communes » en retournant le coupon de candidature et la fiche technique descriptive ;

AUTORISER M. le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de candidater au projet « Des vergers dans vos communes » en retournant le coupon de candidature et la fiche technique descriptive ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

13- Décorations de Noël 2024.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement propose la date du 16 novembre à 14 h 00 à la salle de réunion pour la confection de décorations de Noël et celle du 30 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 pour l'installation des décorations dans le village.

L'installation d'un grand sapin sur la place du village et de branchages sur les barrières comme les années précédentes est à prévoir, pas d'achat de petits sapins pour les entrées du village.

14- Gazette n° 14 (octobre 2024).

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente les différents thèmes proposés pour le nouveau numéro de la Gazette du mois d'octobre 2024 :

- avancement des travaux de l'espace culturel Maison COLIN,
 - appel aux bénévoles pour la confection de cartes de vœux pour le CCAS,
 - arrivée d'une nouvelle secrétaire,
 - bilan du forum des associations,
 - appel aux bénévoles pour les décorations de Noël.
-

15- Bulletin municipal 2024.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication sollicite l'avis de l'assemblée pour la publication d'un bulletin municipal.

Un devis a été demandé auprès de fournisseurs. La société « Apostrophe » a fourni un devis pour un montant de 1 935 € pour la fourniture d'un bulletin au même format que l'année dernière.

Une réunion de la commission communication est à prévoir.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la nécessité de palier à l'absence de sonorisation de la salle des fêtes par le choix entre l'achat d'une sono portative performante qui pourrait aussi bien servir en intérieur qu'en extérieur ou l'achat d'un amplificateur micro pour réparer le matériel existant ;
- de l'embauche de Mme Stéphanie LAMBOIS au secrétariat de mairie les jeudis et vendredis pour un volume horaire de 15 heures par semaine ;
- du courrier de refus de subvention de l'ANS pour le projet de modernisation et d'accessibilité du terrain de sport et de la redépose automatique du dossier de demande l'année prochaine ;
- de la nécessité de lancer une renégociation des contrats de standard téléphonique et de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion ;
- de la programmation de la cérémonie des vœux le 5 janvier 2025 à 10 h 00 ;

- du courrier de sollicitation pour le conflit de voisinage concernant l'accès au puits de Varennes ;
- du courriel de Grand Bourg Agglomération concernant le bilan de l'optimisation de la collecte des déchets avec un comparatif de tonnage à + 47 % pour le tri sélectif ;
- de la présence de dépôts sauvages à Cornaillon ;
- de la réception de l'arrêté préfectoral concernant l'exploitation du parc éolien de Souilly d'Air à Saint-Trivier-de-Courtes ;
- de la campagne de démarchage de la société C2E pour le compte d'ENGIE du 1^{er} au 31 octobre 2024 ;
- de la demande d'autorisation de manœuvre militaire sur la commune du 15 au 20 décembre 2024 ;
- de la libération d'un logement au lotissement SEMCODA situé 39, route du Montcel ;
- de la nomination de Mme Olga GIVERNET, députée de l'Ain, en tant que ministre en charge de l'Énergie ;
- du courriel de remerciements de l'association ABCDE pour la mise à disposition de la salle des fêtes ;
- de l'invitation à l'Assemblée Générale de l'association « Ain'Pact 3 Moulins » le vendredi 25 octobre 2024 à Mantenay-Montlin ;
- de l'invitation de l'association des cadets de la gendarmerie nationale de l'Ain à la soirée des partenaires le 31 octobre 2024 à 19 heures au groupement de gendarmerie de l'Ain, au cours de laquelle sera intronisée une jeune habitante de la commune ;
- de la revue et des résultats du concours innovation culinaire ;
- de la parution du magazine de la ville de Bourg-en-Bresse « C'est à Bourg » ;
- de la parution du magazine n° 31 de Grand Bourg Agglomération « Le Grand Mag » ;
- de la réception du courrier des élus de Grand Bourg Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 00 h 02.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 19 novembre 2024 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Stéphane HENRY DIT GUILLAUMIN

Le Maire
Jacques SALLET